

La traçabilité de la production : déclarations à la Douane et procédure d'un contrôle de cave

DATE ET LIEU DE LA FORMATION

Vendredi 16 juillet 2021

Mâcon – Université de Bourgogne, 9, rue de Flacé.

DUREE

1/2 journée de formation de 3 heures 30 : de 9 h à 12 h 30

INTERVENANT

Agnès Mathieu,
Direction interrégionale des douanes

PROGRAMME

INTRODUCTION : le statut d'entrepôt agréé

I. LES OBLIGATIONS DES ENTREPOSITAIRES AGREES

- A. Obligation de tenue de comptabilité matières
- B. Obligations déclaratives (hors déclarations foncières)
- C. Obligations liées à l'enrichissement
- D. Obligation d'utiliser un document d'accompagnement
- E. Autres obligations

II. LE CONTRÔLE DE CAVE PAR LES SERVICES DOUANIERS

- A. Le cadre juridique du contrôle
- B. Le contrôle et ses conséquences

MODALITES D'INSCRIPTION

Prendre contact avec :

Philippe GONOD, secrétariat des formations de droit rural

Mail : philippe.gonod@u-bourgogne.fr

Tel : 03 85 21 94 22

Site universitaire de Mâcon
Université de Bourgogne
9, rue de Flacé 71000 Mâcon

TARIFS

Coût de la formation : 150 € TTC